

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du 31 mars 2026  
à la Mairie de Montfort-le-Gesnois

Délibération n° 2026-03-09

<u>Date de convocation</u> : 25 mars 2026	<u>Le quorum étant atteint</u> :
<u>Président de séance</u> : Anthony TRIFAUT	Conseillers en exercice : 23
<u>Secrétaire de séance</u> : Christophe BADER	Présents : 22                      Représentés : 1
<u>Affichée le</u> : 03 avril 2026	Absents : 0                        Non-participations : 0
	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire</u>
	<u>et après débats contradictoires</u> :
	Votes pour : 23                      Abstentions : 0
	Votes contre : 0                      Non-participations : 0

Présents : Christophe BADER, Aurélie BEAUFILS, Pascal BOULARD, Yvette BULOUP, Philippe CHARPENTIER, Annick CHARTRAIN, Philippe COUDRAY, Didier DREUX, Sabrina FAIFEU, Alain GAUTIER, Marc GIRODROUX, Guillaume LAUNAY, Solène LEBERT, Gaëlle LOISON, Mélanie MACE, Laurent MAILLARD, Émilie PERDEREAU, Marianne ROHART, Léa SABIN, Bruno SCHADECK, Agnès SEREZAT, Anthony TRIFAUT

Vote par procuration : Stéphane FOUQUET donne pouvoir à Laurent MAILLARD

Absents excusés :

Absents non représentés :

### Désignation des représentants des instances partenariales

Au-delà de ses propres commissions, la commune est représentée au sein de plusieurs structures intercommunales, syndicats et organismes partenaires. Ces instances traitent de compétences qui dépassent le périmètre communal mais impactent directement la vie quotidienne des habitants : gestion de l'eau, protection des milieux naturels, action sociale, accueil des personnes âgées. Il est essentiel que la commune y soit présente, active et force de proposition.

Les élus désignés pour représenter la commune dans ces instances ont la même responsabilité que les animateurs des commissions : participer assidument aux réunions, relayer les positions du conseil municipal et rendre compte de leurs travaux auprès de leurs collègues.

Pour le CCAS de la commune :

Considérant qu'en application de l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire ; qu'il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Pour ATESART : Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre de l'Agence des Territoires de la SARThe, dont le rôle est d'apporter conseil et assistance aux maitres d'ouvrages pour l'aménagement de leur territoire. Conformément au statut de l'ATESART. Conformément au statut de l'ATESART, il est demandé au Conseil Municipal de désigner 1 représentant en plus de M. le Maire.

INSTANCE / ORGANISME	NATURE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Syndicat d'eau potable de la Vive Parence</b>	<i>Syndicat intercommunal</i>	4 élus à désigner	4 élus à désigner
<b>Syndicat d'eau potable du Jalais</b>	<i>Syndicat intercommunal</i>	1 élu à désigner	1 élu à désigner
<b>Syndicat du bassin versant de l'Huisne Sarthe</b>	<i>Syndicat de rivière</i>	Le Maire	
<b>Résidence Amicie (EHPAD)</b>	<i>Établissement médico-social</i>	Le Maire	2 élus à désigner
<b>CCAS</b>	<i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	Le Maire	8 élus à désigner
<b>Centre social LARES</b>	<i>Association / partenaire social</i>	Le Maire + 1 élu à désigner	1 élu à désigner
<b>ATESART</b>	<i>Organisme partenaire</i>	1 élu à désigner	—
<b>CNAS (Centre national d'action sociale)</b>	<i>Organisme partenaire</i>	1 élu à désigner	—
<b>CLE (Commission locale de l'eau) pour le SAGE (Schéma d'aménagement de la gestion des eaux)</b>	<i>Organisme partenaire</i>	Le Maire	—
<b>Conseil École Pauline KERGOMARD</b>	<i>École de la commune</i>	Le Maire + Président commission Éducation et familles + 2 élus à désigner	—
<b>Conseil École des Tilleuls</b>	<i>École de la commune</i>	Le Maire + Président commission Éducation et	—

		familles + 2 élus à désigner	
<b>Sarthe Habitat</b>	<i>Organisme partenaire</i>	Le Maire + le représentant du CCAS	—

Monsieur le Maire invite les personnes intéressées pour faire partie des commissions à se faire connaître.

Le Conseil Municipal, après avoir été invité à voter, instaure les commissions suivantes :

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Syndicat d'eau potable de la Vive Parence</b>	Anthony TRIFAUT	Laurent MAILLARD
	Alain GAUTIER	Marianne ROHART
	Christophe BADER	Annick CHARTRAIN
	Yvette BULOUP	Sabrina FAIFEU

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Syndicat d'eau potable du Jalais</b>	Anthony TRIFAUT	Christophe BADER

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Syndicat du Bassin du Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS)</b>	Anthony TRIFAUT	NEANT

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Résidence Amicie (EHPAD)</b>	Anthony TRIFAUT	NEANT
	Yvette BULOUP	NEANT
	Sabrina FAIFEU	NEANT

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<b>PRESIDENT</b>	<b>ANTHONY TRIFAUT</b>
<b>CCAS</b>	<b>YVETTE BULOUP</b>	NEANT
	Christophe BADER	NEANT
	Marianne ROHART	NEANT

	Sabrina FAIFEU	NEANT
	Didier DREUX	NEANT
	Annick CHARTRAIN	NEANT
	Mélanie MACE	NEANT
	Emilie PERDEREAU	NEANT

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Centre social LARES	Anthony TRIFAUT	NEANT
	Yvette BULOUP	Marianne ROHART

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ATESART	Laurent MAILLARD	NEANT

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CNAS	Yvette BULOUP	NEANT

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission Locale de l'eau (CLE)	Anthony TRIFAUT	NEANT

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil École Pauline KERGOMARD	Anthony TRIFAUT	NEANT
	Marianne ROHART	NEANT
	Sabrina FAIFEU	NEANT
	Mélanie MACE	NEANT

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil École des Tilleuls	Anthony TRIFAUT	NEANT
	Marianne ROHART	NEANT

Sabrina FAIFEU	NEANT
Mélanie MACE	NEANT

INSTANCE / ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTE
Sarthe Habitat	Anthony TRIFAUT	YVETTE BULOUP

**Les membres du conseil, après délibération, acceptent à l'unanimité les modalités précisées ci-dessus quant à la désignation des élus qui représenteront la commune dans ces instances.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Anthony TRIFAUT**



Le Secrétaire de Séance  
**Christophe BADER**